

INFORMATIONS.

COMTÉ DE BEAUGE.—M. J. Blanchet s'étant retiré de la lutte au comté de Beauce, le not. Bolduc, de St. Victor de Tring, libéral, a été élu contre M. DeLery, conservateur.

COMTÉ DE GASPÉ.—L'hon. P. Fortin, ayant admis les faits mis à la charge de ses agents dans sa contestation d'élection, la cour a remis au mois de janvier le jugement à porter en cette cause. M. Fortin, en conséquence, gardera son siège jusqu'à ce que ce jugement soit rendu.

ORATEUR DE LA CHAMBRE.—L'hon. P. Fortin, par pur sentiment de délicatesse, ayant résigné sa place d'Orateur de la Chambre d'Assemblée, l'hon. Ls. Beaubien, membre pour Hochelaga, a été à l'unanimité choisi pour le remplacer.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.—Notre Parlement Provincial s'est réuni le 10 du courant ; Son Excellence le gouverneur Caron se trouvant indisposé, le juge-en-chef Dorion a été nommé administrateur *pro tempore*, pour faire l'ouverture de la session.

COMTÉ DE MONTMAGNY.—M. A. P. Landry ayant demandé permission d'en appeler au conseil privé d'Angleterre, de la décision des juges W. Dorion et Plamondon qui l'ont disqualifié, cette permission lui a été refusée. En conséquence, une nouvelle élection aura lieu dans ce comté le 23 du courant. M. Landry dans une série d'articles publiés dans le *Canadien*, prend à partie les juges Dorion et Plamondon, pour leur prouver qu'ils ont plus écouté leurs antipathies politiques que la voix de la stricte justice à son égard, qu'ils n'ont pas pris les dépositions des témoins telles qu'elles étaient données, et telles qu'elles sont consignées dans le dossier, mais leur ont donné la signification qu'ils désiraient, en les défigurant. C'est là un fait des plus graves et il est à désirer, dans l'intérêt de la morale publique, qu'il soit décidé par un tribunal compétent si véritablement ces deux juges se sont rendus coupables jusqu'à ce point.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.—L'hon. M. Geoffrion ayant résigné son portefeuille de Ministre de l'Intérieur du gouvernement fédéral pour raisons de santé, M. l'avocat Laflamme, de Montréal, membre pour le comté de Jacques-Cartier, a été nommé à sa place. M. Laflamme, ou se le rappelle, est le célèbre avocat qui a si tristement figuré dans le procès Guibord ; c'est lui aussi que la cour a condamné pour avoir employé des *puffers* ou faux enchérisseurs, dans une vente de terrains faite à son profit, le long du canal Lachine. M. Girouard avocat conservateur, se présente en opposition à M. Laflamme au comté Jacques-Cartier. L'élection doit avoir lieu le 21 du courant.